

QUAND L'ÉCRIVAIN PUBLIC-BIOGRAPHE RACONTE LA VIE DES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE ACCOMPAGNÉES

L'écrivain public-biographe exerce une profession libérale, et à ce titre est rémunéré par son client, de facto dans une relation commerciale. L'histoire de vie ainsi partagée peut comporter des séquences douloureuses, le narrateur convoquant malgré lui des souvenirs amers. Travaillant sur une matière humaine, le biographe ne pourra rester insensible à l'expression du tourment passager de son client. Entre distance professionnelle et invite implicite à une forme de solidarité, quelle posture pour l'écrivain public-biographe ?

Inspecteur de l'Aide Sociale à l'Enfance puis Inspecteur Principal dans les services déconcentrés du Ministère en charge des Affaires Sociales, et notamment de la formation des travailleurs sociaux, mon intérêt pour l'action en direction des plus démunis m'a amené vers ce que les Sciences de l'Education appellent une activité adressée à autrui lorsque l'heure de la retraite a sonné. C'est ainsi que je suis devenu écrivain public et que j'ai commencé à proposer mes services en tant que biographe. Une profession qui a le vent en poupe : de plus en plus d'anonymes aspirent à raconter leur existence, et parmi eux, certains ont des souvenirs lourds à déposer.

Bien sûr, l'écrivain public indépendant intervient hors de la commande sociale. Il répond à la demande d'un client ou d'une cliente. Il est un prestataire de service, au même titre qu'un photographe ou un artisan.

Il n'est donc pas question, au premier abord, d'intervention psycho-sociale dans la relation qu'il entretient avec son client, puisque celle-ci est commerciale. Le client paie au juste prix, de ses propres deniers, la prestation. Si l'on s'en tient aux fondamentaux techniques du métier, l'écrivain public met en forme, corrige, rend présentable un récit le plus souvent recueilli verbalement. Le client a fait appel à un professionnel de l'écriture pour que son propos, une fois écrit, lui ressemble, et soit non seulement correct au regard des règles de la langue, mais également adapté à ses destinataires. Toutefois, même si la production du biographe est concrétisée par un écrit, publié ou non, l'aspect profondément humain et immatériel de son travail le rapprocherait plus du soignant, de l'avocat, que du traiteur ou de l'ébéniste.

Raconter sa propre histoire n'est jamais un acte anodin, et le plus optimiste des narrateurs traversera sans doute au cours de son récit un épisode qui le chargera d'une émotion douloureuse, parce que remonteront à la surface des souvenirs pénibles d'événements qui l'auront blessé. Quant aux personnes qui entreprennent cette aventure de l'autobiographie dans un sursaut cathartique pour se débarrasser du fardeau de leur affliction interne, ou, dans une démarche psycho-généalogique, pour nettoyer un passé familial jamais interrogé, c'est tout le processus de la narration qui sera touché, et cette évocation du passé constituera une réelle épreuve, loin de la remémoration nostalgique d'un âge d'or révolu.

Car pour ceux-ci, coucher sur le papier leur histoire relève d'une nécessité, voire d'une urgence à porter à la connaissance de proches, ou de lecteurs plus lointains, les drames vécus, et à prouver que l'on a su rester debout pour être en mesure de raconter. Le biographe est placé ici face à un besoin avant tout humain.

L'intervenant social « classique » est aussi, lorsqu'il a été formé à cette pratique, un praticien de l'histoire de vie, du récit de vie. Face à certaines situations, il va proposer cet outil à l'utilisateur comme aide à la résolution de son problème. La

similitude avec l'écrivain public-biographe pourrait s'arrêter là. Tandis que le second est sollicité, à titre onéreux, par un usager qui a librement choisi d'entreprendre le récit de sa vie, le premier sélectionne, dans l'ensemble de ses outils, l'histoire de vie, car il a diagnostiqué chez l'usager une problématique qui pourrait être - au moins partiellement - résolue par une démarche autobiographique. Cet intervenant social est en outre employé et rémunéré par une personne morale à vocation sociale, et sa prestation ne sera pas facturée à l'usager.

Des analogies subsistent tout de même entre les deux métiers, dans le récit recueilli comme dans la posture professionnelle à adopter. Ces deux praticiens, sans être forcément mus par un fort altruisme, ont tout de même choisi un métier de contact, d'aide à la personne. Ils ne peuvent donc rester indifférents à ce qu'ils entendent. Lorsque le récit révèle une souffrance passée et encore présente, l'intervenant social va chercher une solution de sortie de crise avec l'usager. Le biographe va - seulement ? - recueillir et transcrire la parole de son client. Il n'est ni thérapeute ni mandaté par une administration sociale. Tous deux conserveront la distance professionnelle indispensable au maintien d'une relation d'abord technique mais aussi humaine.

Toutefois la relation professionnelle ne peut échapper, à un moment ou à un autre, à l'intrusion de la notion de solidarité. Celle-ci revêt plusieurs aspects. Ce vocable, parfois lesté d'une connotation morale, évoque un lien, une communauté de situation subie, d'intérêts, de destin, une relation humaine tendue vers un but commun, une « *responsabilité et une dépendance mutuelle qui s'établit entre deux ou plusieurs personnes.* » (Grand Dictionnaire Larousse Universel du XIXème siècle, 1875). Le sportif membre d'une équipe de sports collectifs est solidaire de ses coéquipiers, l'ouvrier l'est de ses collègues, et dans une certaine mesure de son patron. Les militants syndicaux, politiques, associatifs, le sont dans un dessein, voire un rêve, commun. Sans multiplier les exemples, oserai-je le psychanalyste et son patient, tous deux embarqués dans la même aventure ?

Le biographe et son narrateur vont vivre, ensemble, et sur une durée suffisamment longue pour qu'une véritable relation humaine s'instaure, une pérégrination intime. L'un va se dévoiler, parfois jusqu'à l'impudeur, l'autre va recueillir le propos et ses manifestations émotionnelles, devenant dépositaire de déclarations, d'aveux très personnels. L'empathie qui accompagne la distance professionnelle interpelle donc le biographe, avec une intensité qui peut parfois l'inciter à des attitudes de solidarité. Car il arrive que le client, consciemment ou non, prenne à partie son interlocuteur, le questionne pour le faire réagir à la gravité des faits décrits, lui demande conseil. Déjà, avant que le livre soit écrit, il sollicite une reconnaissance. Comment répondre à cette demande d'aide, implicite mais néanmoins évidente ? Ce professionnel ne saurait se substituer aux intervenants de la psychologie, du soin, de l'aide. Il ne peut non plus feindre de n'avoir pas ressenti la détresse du client. Le biographe est en effet fréquemment écrivain public, les deux fonctions étant le plus souvent simultanées. Or le conseil fait partie des missions de l'écrivain public. Mais il ne s'agit que de conseil en écriture. Il devra donc s'en tenir à ce type de conseil, froidement technique, et aiguiller le demandeur vers d'autres professionnels sitôt qu'il s'agira de comportement à tenir, d'orientation de vie à choisir, ou de tentative de l'associer à sa légitime peine. Devant telle ou telle déclaration du narrateur, il pourra tout au plus indiquer une adresse, une institution, un organisme susceptible de répondre à la demande. Dans cette situation, la solidarité n'ira pas plus loin.

La solidarité impliquant naturellement un sentiment ou une attitude qui peuvent pousser à une certaine compassion, à un soutien, le pas risque d'être vite franchi au-

délà de la distance professionnelle. Jusqu'où le biographe peut-il aller ? Indépendant, il fixe librement ses tarifs. Face à un client dont les moyens sont manifestement modestes, mais dont il sent que la demande est importante, vitale, il peut adapter ses prix. Là encore tentons le parallèle avec la psychanalyse : pas de gratuité, l'effort financier, ici mesuré, adapté, fait partie de la démarche. Cette ristourne relève-t-elle de la solidarité ou d'un accès de bonté ?

Tel client ayant subi un lourd traumatisme physique et psychologique, avoue au narrataire, à la fin des entretiens en vue d'une biographie, que ces « séances » (sic) lui font du bien, alors qu'il n'a plus rien à ajouter à son récit, mais il souhaite tout de même continuer. La solidarité consistera à refuser de multiplier les entretiens que le demandeur considère malgré lui comme une thérapie. Car accepter de poursuivre une démarche qui tend à glisser hors de ses objectifs, ce serait à terme fausser la relation, égarer le demandeur, et lui causer plus de mal que de bien. Contre cette sollicitation récurrente, le biographe sera plus solidaire en redirigeant son client vers la bonne personne qu'en entretenant une relation qui n'atteint pas son but et qui peut virer à la prise de pouvoir : le client « tenant » le narrataire par sa détresse, le biographe pouvant facilement manipuler son client.

En conclusion, le biographe, travailleur de l'intime, est sur la corde raide. Il doit maintenir en permanence l'équilibre entre une distance professionnelle sans indifférence, et une empathie dénuée de sensiblerie. Rémunéré à la tâche, contrairement à l'intervenant social, il devra garder ses distances avec la tentation du gain en refusant certaines demandes qui sortent du cadre de sa mission de recueil et de mise en forme d'un récit. Les éventuels bienfaits psychologiques de son travail découleront d'eux-mêmes, à plus ou moins long terme, de la qualité de sa posture professionnelle et de sa production. Ils sont immatériels, non mesurables, donc non évaluables en termes financiers. « Par-dessus le marché » en quelque sorte.

Bibliographie :

« La légende de nos pères », Sorj Chalandon – Grasset et Fasquelle, Paris, 2009.